

ARRÊTÉ

Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Éducation
Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, et notamment l'article 4,

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942,

ARRÊTÉ :
Article premier.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le groupe de Maisons anciennes (façades, élévations, toitures) sis au Bleyard (Lozère) sur les parcelles cadastrales n°130 à 139, section D appartenant à :

Commune du Bleyard	136 D
BROS Camille, Cantonnier du Mazel	138 D
BROS Ernestine	137 D
BUISSON Edouard, Joseph, Jules	134 D
FARGES Urbain, Cyré à Grandrieu	139 D
LAVIGNE Camille, Mas de Clastres par Cornillas (Gard) .	132 D
MEDARD Auguste, (les héritiers de)	135 D
PEYTAVIN Jules, Vve, née Folcher (les héritiers de)	133 D
RANDRES Vve, née Reboul	131 D
ROBERT Urbain, époux Reboul	130 D

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la Commune du Bleyard et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 9 Mars 1943.

Par déléguation,
le Conseiller d'Etat, Secrétaire
Général des Beaux-Arts,

L. HAUTECOEUR

Pour ampliation,
le S/Chief du Bureau des
Monuments historiques
et des sites,

J. C.

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AVRIL 1983)

Bleymard (Le). —

— Groupe de maisons anciennes (façades, élévations, toitures), sur les parcelles n^{os} 130 à 139, section D du cadastre (S. Ins. : 9 mars 1943).

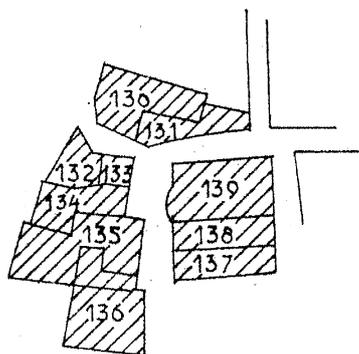
LOZERE
LE BLEYMARD

Plan n° 1 20000 n° 86 21 6

ARRONDISSEMENT
CHEF-LIEU DE CANTON



MAISONS ANCIENNES



Partie inscrite

Extrait du plan cadastral.

Section: **FD**

ARRÊTÉ DU 9 MARS 1943

Article 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le groupe de Maisons anciennes (façades, élévations, toitures,), sis au Bleynard (Lozère), sur les parcelles cadastrales N° 130 à 139, section D, appartenant à

Commune du Bleynard	136 D
BROS Camille, cantonnier du Mazel	138 D
BROS Ernestine	137 D
BUISSON Edouard, Joseph, Jules	134 D
FARGES Urbain, curé à Grandrieu	139 D
LAVIGNE Camille, mas de Clastres par Cornillas (Gard)	132 D
MEDARD Auguste (les héritiers de)	135 D
PEYTAVIN Jules, Vve, née FOLCHER (les héritiers)	133 D
RANDRES Vve née REBOUL	131 D
ROBERT Urbain, époux REBOUL	130 D